Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA Lad-cavalier, veuillez visiter :
capaladcavalier.fr/annales-sujets-et-corriges

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Épreuves E1 toutes spécialités

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/2025-605 du 2 octobre 2025

Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves générales E1, E2 et E3 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole).

Épreuve générale E1

L'épreuve ponctuelle terminale E1 valide la capacité CG1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ».

Coefficient	*affectée du coefficient 2*
Forme	*prend la forme d'une épreuve écrite d'une durée totale de 2 heures.* *Le sujet comporte 2 parties.* *Il est proposé, à partir d'une thématique commune en lien avec une situation de la vie courante, par les enseignants d'histoire-géographie et d'éducation socioculturelle (1ère partie), de mathématiques et de sciences économiques, sociales et de gestion (2nde partie).* *La 1ère partie valide la capacité CG1.1 «Prendre position dans une situation à caractère social et civique ».* *La 2nde partie valide la capacité CG1.2 « Utiliser des outils dans des situations de la vie courante ».* *À partir de la thématique proposée, l'épreuve a pour support un ensemble de documents permettant de construire les questionnements des 2 parties de l'épreuve.*
Evaluation	*L'évaluation est assurée par des enseignants d'histoire-géographie et d'éducation socioculturelle pour la 1ère partie et par des enseignants de mathématiques et de sciences économiques, sociales et de gestion pour la 2nde partie.*